

8 CONSEILS À APPLIQUER EN CAS D'ABSENCE.

1/ Verrouillez avec soin toutes les portes et fenêtres de votre logement (même lorsque vous êtes dans votre jardin).

2/ Activez votre alarme après avoir vérifié son bon fonctionnement. Informez votre centre de télé-surveillance de votre absence.

3/ Rangez en lieu sûr tous vos objets de valeur (bijoux, montres, etc.). Ne les cachez jamais dans votre chambre à coucher ou votre salle de bains.

4/ Ne conservez jamais aucun objet de valeur (tronçonneuse, tondeuse, outillage électrique...) dans votre abri de jardin, mais rangez-les dans votre habitation. Sachez qu'un cadenas n'empêchera jamais un cambrioleur d'entrer, aussi gros soit-il.

5/ Rangez dans le garage tous les objets présents dans le jardin pouvant faciliter un cambriolage (outils, échelle, table de jardin...)

6/ Rangez les clés de votre véhicule resté au domicile dans un endroit où personne n'ira les chercher, (et non dans l'entrée), ou mieux, remettez-les à une personne de confiance.

Donnez l'impression que votre habitation est occupée

7/ Branchez des minuteriers pour que les lumières s'allument et s'éteignent aux heures où elles le sont normalement.

8/ Donnez un jeu de clés à une personne de confiance et demandez-lui de relever le courrier tous les jours, d'ouvrir et fermer vos volets, de sortir les poubelles les jours de ramassage, de déplacer de temps en temps votre véhicule resté stationné devant chez vous, d'y garer le sien certains jours, etc.

En quoi consiste l'opération TRANQUILLITE VACANCES ?

Durant votre absence, et quelles que soient les raisons (vacances, maladie, professionnelle), nous effectuons des passages à votre domicile dans le cadre du service, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de cambrioler votre domicile.

JE M'ABSENTE, JE PREVIENS

Il s'agit d'accroître la présence des forces de l'ordre sur la voie publique afin de décourager les voleurs, de permettre de lutter plus efficacement contre les cambriolages et de vous prévenir plus rapidement en cas de problème.

Sachez que vous pouvez dorénavant bénéficier tout au long de l'année de l'opération, et quelles que soient les raisons de votre absence.

Qui peut en bénéficier ?

Propriétaires, locataires, commerçants...

Comment en bénéficier ?

Rendez-vous au moins 48 heures avant le départ à votre gendarmerie locale, en vous munissant d'une pièce d'identité.

Remplissez soigneusement ce document et remettez-le à votre brigade de gendarmerie locale. N'hésitez pas à nous questionner et à nous réclamer

Renseignements auprès de votre brigade de gendarmerie locale

05

AIDEZ-NOUS A AMELIORER VOTRE SECURITE

Votre gendarmerie locale communique

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE-MARITIME

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Formulaire d'inscription OPERATION TRANQUILLITE VACANCES.

Vous vous absentez pour une semaine, un mois, etc. Nous vous proposons d'effectuer des passages réguliers à votre domicile afin de décourager d'éventuels cambrioleurs.



RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
[gendarmerie.de.la.charente.maritime](https://www.facebook.com/gendarmerie.de.la.charente.maritime)